



Resiliation contrat suite suspension de permis

Par **lucho13**, le **31/01/2012** à **12:17**

Bonjour,

J'ai fait l'objet d'une suspension de permis de 6 mois, (suite à un stage de la sécurité routière), j'ai appris que je devais prévenir mon assurance de cette suspension, ce que j'ai fait par courrier

Réponse de mon assurance: "Nous ne pouvons donner suite à votre modification de contrat (?), en conséquence, nous résilions votre contrat "

Mes questions: 1)

Est-ce légal de résilier mon contrat suite à une suspension de permis ?

2) Est-ce que le fait de prévenir mon assurance de ma suspension constitue une modification de mon contrat ?

Merci pour votre aide